



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **le mercredi 22 juillet 2026, à 16 h 30**, au 528, rue Main, à Bury, au Bureau municipal, 528, rue Main, Bury, à laquelle sont présents les conseillers Denis Dandurand, Arthur Cuming, Russell Perkins, Jean-Louis Turcotte et Marc Bilodeau tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code municipal.

Le conseiller Fabian Garcia est absent.

L'adjointe administrative Anik Dionne Dubreuil est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Rétention des services d'un consultant temporaire pour le poste de Directeur Général Greffier et Trésorier par interim
3. Nomination d'une directrice générale et greffière trésorière adjointe par intérim
4. Autorisation de signature bancaire
5. Achat d'un moteur
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée.

1.Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 16 h 33.

2. Rétention des services d'un consultant temporaire pour le poste de Directeur Général Greffier et Trésorier par interim

ATTENDU QUE le poste de directeur général, greffier et trésorier de la Municipalité de Bury est vacant;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé aux démarches nécessaires afin de recruter une personne qualifiée pour occuper ce poste;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service de monsieur Pierre Bell et juge que celui-ci possède les compétences, l'expérience et les aptitudes requises pour exercer les fonctions de directeur général, greffier et trésorier par intérim;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal retienne l'offre de service de Service Renfort, M. Pierre Bell, afin d'agir à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim, et ce, à compter au 22 juillet 2026, selon les conditions prévues à ladite offre;

QUE le maire soit autorisé, pour et au nom de la Municipalité, à signer le contrat de travail ou tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

QUE monsieur Pierre Bell soit autorisé, à compter de son entrée en fonction, à exercer les fonctions, pouvoirs et responsabilités dévolus au directeur général, greffier et trésorier conformément aux lois applicables, aux règlements municipaux et aux décisions du conseil municipal;

2026-07-110



No de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité procède, au besoin, aux démarches administratives requises auprès des institutions financières, ministères, organismes gouvernementaux, fournisseurs et partenaires afin de reconnaître monsieur Pierre Bell dans ses nouvelles fonctions;

QUE la présente résolution entre en vigueur immédiatement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

3. Nomination d'une directrice générale et greffière trésorière adjointe par intérim

ATTENDU QUE le conseil désire appliquer la clause 16.06 de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,
APPUYÉ PAR le conseiller Arthur Cuming,

ET RÉSOLU QUE madame Anik Dionne-Dubreuil soit nommée à titre de directrice générale adjointe greffière trésorière adjointe par intérim, à compter du 22 juillet 2026.

Que le maire monsieur Denis Savage ainsi que le directeur général et greffier-trésorier par intérim monsieur Pierre Bell, soient autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

4. Autorisation de signature bancaire

ATTENDU QUE la nomination de M. Pierre Bell comme directeur général greffier-trésorier par intérim;

ATTENDU QUE la nomination de Mme. Anik Dionne-Dubreuil comme directrice générale adjointe par intérim.

CONSIDÉRANT QUE la 1^{re} signature des effets bancaires de la Municipalité doit être modifiée;

CONSIDÉRANT QUE la 2^e signature des effets bancaires de la Municipalité doit être modifiée;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU QUE M. Pierre Bell, directeur général greffier-trésorier par intérim soit autorisé à signer les effets bancaires comme premier signataire.

QU'il soit également autorisé à signer tout autre document pour et au nom de la municipalité dans le cadre de ses fonctions dans le respect des limites du règlement de délégation de pouvoir ou de toute résolution du Conseil.

ET que Madame Anik Dionne Dubreuil, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim soit autorisée à signer les effets bancaires comme 2^e signataire

ET qu'elle soit également autorisée à signer tout autre document pour et au nom de la municipalité dans le cadre de ses fonctions dans le respect des limites du règlement de délégation de pouvoir ou de toute résolution du Conseil en l'absence du premier signataire.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

5. Achat d'un moteur

reporté

6. Période de questions

Aucunes questions.

8. Levée de l'assemblée

Le conseiller Marc Bilodeau propose la levée de l'assemblée, il est 16 h 57.

Signé ce 23 juillet 2026

Denis Savage
Maire

Anik Dionne-Dubreuil
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2026-07-113